

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 41 + 17 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. M. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, Mme C. NISS - Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. MICHEL -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF - Pouvoir à Mme L. MEHL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. D. FOLLENIUS, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. D. HOLZSCHERER -, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. M. GANGLOFF -, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°3 : Modification de certains groupes de fonctions pour l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et pour le complément indemnitaire annuel (CIA)

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu la délibération n°6 du 16 novembre 2017 portant création du régime indemnitaire des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération n°8 du 14 avril 2021 portant modification de ce régime indemnitaire,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2021,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 59 voix Pour et une voix Contre (Mme A. LEIPP)

*** de PRÉVOIR**, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et pour le complément indemnitaire annuel

- la fonction « Technicien Voirie et Réseaux divers / Projeteur » dans le groupe C1 pour les cadres d'emplois d'Adjoint technique et d'Agent de maîtrise
- la fonction « Agent de maintenance des bâtiments » dans le groupe C1 pour le cadre d'emploi des Agents de maîtrise
- la fonction « Responsable bâtiments » dans le groupe B2 pour le cadre d'emploi de Technicien

*** d'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président